

La Direction prétend que vos problèmes sont résolus ! Vraiment ?

Bonjour! Nous avons quelques nouvelles concernant le travail de vos représentant-e-s de l'AdA et du SIT au cours des derniers mois. Nous avons des nouvelles en principe positives, négatives et inquiétantes à partager avec vous.

Mise à jour parlementaire sur la pétition:

Comme déjà dit, étant donné l'absence de propositions constructives de la part de la direction de l'Institut pour améliorer les conditions de travail des assistant-e-s d'enseignement, nous nous sommes adressé-e-s cette année à d'autres acteurs impliqués que la direction et le Conseil de fondation.

Nous avons notamment pris contact avec le Département de l'Instruction Publique (DIP) de Genève, des journaux, et bien sûr déposé une pétition de 917 signatures au Grand Conseil de Genève.

Après deux ans de mobilisation, outre des victoires partielles telles que la charge de travail et la transparence des conditions de travail, nous pourrions peut-être enfin voir les fruits de notre travail sur le front contractuel.

La Commission des pétitions, organe du Grand Conseil genevois chargé d'évaluer les pétitions, **a voté en faveur de l'envoi de notre pétition au Conseil d'Etat, décision qui devait encore être validée par l'assemblée plénière du Grand Conseil.** Vous trouverez en pièce jointe le document que le SIT et AdA ont soumis à la Commission, ainsi que des [extraits](#) de leur audition avec AdA et avec le Conseil de direction et de fondation.

La discussion en plénière du Grand Conseil du 31 mai sur notre pétition a été un choc. A notre insu, **l'Institut (représenté par Charles Beer) semble avoir déclaré aux parlementaires que des discussions constructives avaient eu lieu récemment entre l'AdA et la direction et que le problème avait été résolu depuis.** En outre, il a été dit que nous étions d'accord pour dire que la question ne devrait plus être une priorité. Cette remarque a été reprise par Mme Meissner (LC) qui a déclaré que c'était un problème, ce n'est plus le cas. Les membres du Grand Conseil ont donc conclu que les assistant-e-s d'enseignement ne souhaitaient plus d'intervention de la part du Conseil d'Etat. Enfin, un parti qui nous avait soutenus en commission a changé son vote, faisant basculer le vote de la pétition. Ce fut bien sûr une déception.

Nous rejetons totalement les déclarations de l'Institut, et si cela a vraiment été dit, nous sommes choqué-e-s par cette déformation. Nous demanderons au Conseil de Fondation de clarifier cette question. Pour une note positive, même si cette pétition spécifique n'a pas mené à ce que le Conseil d'Etat doive répondre à nos demandes, il semble que la question ait maintenant attiré l'attention d'un certain nombre de partis politiques et du secteur de l'enseignement supérieur genevois.

Couverture médiatique récente :

Par ailleurs, deux articles basés sur des témoignages d'assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID ont récemment été publiés dans la presse régionale. Ces articles comportent notamment le partage d'un extrait d'un document de travail 2020 dans lequel la Directrice, le

N'hésitez pas à vous adresser à ada.president@graduateinstitute.ch ou cbarrelet@sit-syndicat.ch pour toute question ou tout doute!

Directeur des études et le Responsable de la recherche affirment clairement que la division du salaire des assistant-e-s d'enseignement en un salaire et une bourse « **est le produit de la réforme entreprise en 2015 pour éviter de payer des charges sociales pour eux** ». Cette motivation est différente de la prétendue volonté de créer un doctorat selon le modèle anglo-américain.¹

Une nouvelle un peu plus positive: les deux journalistes, travaillant pour la Tribune de Genève et Le Courrier, ont contacté le DIP pour obtenir une réponse sur le sujet. **Le DIP a répondu que la question de la précarité des assistant-e-s d'enseignement sera discuté lors de la négociation de la Convention d'Objectifs 2025-2029**, qui définit les conditions du financement reçu par l'Institut de la part du Canton. Nous ne connaissons pas la formulation exacte de la clause, mais nous attendons de la découvrir et sommes prudemment optimistes.

Les articles sont disponibles [ici](#) et [ici](#).² Un troisième article, reprenant les deux précédents, est disponible [ici](#). En outre, un article a été publié dans [Graduate Press](#) sur la réalité de la vie des doctorant-e-s financé-e-s par le *PhD Funding Package*.

Un courriel inquiétant de la part de la directrice :

Le 9 mai (jour férié de l'Ascension), AdA a reçu un courriel de la directrice contenant un certain nombre d'accusations et de demandes. **Il y est indiqué qu'AdA refuse systématiquement de rencontrer la direction, qu'Ada n'a jamais communiqué les noms des membres actuels du secrétariat d'AdA, et qu'Ada est en violation du règlement d'organisation de l'IHEID**, entre autres, en ce qui concerne un changement de statut en 2022. La directrice a indiqué qu'elle déclarait les statuts actuels d'AdA invalides et qu'elle exigeait des informations sur l'élection du secrétariat d'AdA actuel ainsi que sur les autres candidat-e-s et le nombre de votes. Une réponse a été demandée dans un délai de 4 jours ouvrables.

En réponse, nous avons informé la directrice que les noms des membres du secrétariat d'Ada lui avaient été communiqués, ainsi qu'aux autres membres de la direction, au moment de l'élection. De plus, **nous avons précisé que nous attendions en fait une réponse de sa part concernant une demande de réunion envoyée par AdA le 29 mars**. Enfin, **la modification des statuts d'ADA est tout à fait conforme** aux exigences du règlement et à la pratique courante d'ADA et de l'ASAG depuis de nombreuses années. Nous avons également exprimé notre confusion quant à la raison pour laquelle la directrice voulait abroger un amendement qui rendait les procédures de vote plus robustes. Enfin, nous avons exprimé notre inquiétude face au questionnement ciblant la légitimité et le fonctionnement d'AdA. Nous avons mis le Conseil de Fondation en copie étant donné la nature sérieuse de ces allégations.

Un jour plus tard, une réponse de la directrice nous est parvenue. Tout en excluant le texte du premier courriel et notre réponse, **la directrice a ajouté tout-e-s les membres de la direction en copie du email**. Dans le corps du texte, la directrice réitère une partie de ses affirmations et en abandonne d'autres. Etant donné qu'aucune nouvelle demande n'a été faite, nous avons réitéré notre position et joint le message original et notre réponse pour les autres membres de la direction. Aucune réponse n'a été reçue depuis.³

¹ Pour les membres d'AdA: vous pouvez trouver le document de travail sous le titre « Réforme du doctorat décembre 2020.pdf » sur le Drive d'AdA.

² Pour les membres d'AdA: Les articles sont aussi disponibles sur le site d'AdA.

³ Pour les membres d'AdA: Cet échange de courriels se trouve sur le disque ADA dans le dossier « *meeting and exchanges spring 2024* » .

Lettre au DIP corrigeant le récit et les chiffres de l'Institut :

En parallèle, la direction a, le 20 novembre 2023, partagé avec AdA une lettre envoyée au DIP en août 2023. Cette lettre, qui défendait la politique de l'Institut concernant les assistant-e-s d'enseignement, contenait un certain nombre d'affirmations trompeuses ainsi que des inexactitudes factuelles. AdA et le SIT ont envoyé une lettre au DIP pour répondre à ces affirmations et fournir de plus amples informations sur la situation au sein de l'Institut.⁴ Une réponse plutôt évasive a été reçue en retour, soulignant la responsabilité du Conseil de Fondation dans cette affaire.

Les grilles salariales de l'IHEID, autrefois secrètes, sont désormais publiques :

Il y a un peu plus longtemps et indépendamment de la pétition, le 13 décembre 2023, Matthieu Jotterand, député du PS au Grand Conseil, a posé des questions sur la politique de rémunération de l'IHEID et de l'UNIGE. Une question portait notamment sur les différences salariales entre les assistant-e-s d'enseignement de l'IHEID et de l'UNIGE, ainsi que sur les différences salariales entre les différents types d'assistant-e-s à l'IHEID. Il s'est également enquis du salaire des professeur-e-s dans les deux institutions. En réponse à ces questions, le Conseil d'État a demandé à l'Institut et à l'UNIGE de lui fournir des informations. La réponse comprend des informations que l'Institut n'a pas souhaité partager publiquement jusqu'à présent. Un aperçu des différences salariales entre les deux institutions a été rendu public et peut être consulté [ici](#). Il est important de souligner que, malgré les difficultés financières de l'Institut mentionnées par la direction, les professeur-e-s ordinaire et les professeur-e-s adjoint-e/associé-e-s de l'Institut reçoivent un salaire nettement plus élevé.

Rappel sur le groupe de travail - ouvert à tous.x.tes!

Pour réitérer un point souvent mentionné : le groupe de travail, où un certain nombre de collègues se réunissent toutes les deux semaines pour discuter des conditions de travail des assistant-e-s, reste actif et est ouvert à toute personne intéressée à travailler sur ce sujet, y compris les doctorant-e-s qui ne sont pas encore assistant-e-s. Toute participation et contribution sont les bienvenues ! Venez partager vos préoccupations ou vos idées, même si vous n'êtes jamais venu auparavant !

⁴ Pour les membres d'AdA: Cette lettre peut être consultée sur le disque dur d'AdA sous le titre « Lettre au DIP mars 2024 »